

de leur chair. Ils ont semé, dans leurs sueurs et dans leur sang, ce que le pays a récolté dans l'allégresse. Notre admiration et notre reconnaissance doivent tâcher de s'élever à la hauteur de leur courage et de leur dévouement.

Dans le paragraphe plus haut cité et dans plusieurs autres endroits de son livre, M. Sulte injurie encore le clergé de France et les prêtres français qui ont exercé leur ministère en Canada : il distingue, — on ne l'avait pas fait avant lui, — "entre notre clergé et le clergé français du dix-septième siècle." Vengeons encore la mémoire de ces dignes prêtres, "gens de grande vertu" dit M. Boucher, parmi lesquels on compte des hommes comme MM. Vignal et Lemaitre, massacrés par les Iroquois, M. Des Maizerest, si longtemps supérieur du Séminaire de Québec, et tant d'autres.

"Sans compter, dit M. Sulte, que, durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux Jésuites." Faites excuse, M. Sulte, nous n'avons pas eu de prêtres canadiens avant 1625, parce que ceux qui devaient l'être n'étaient point encore nés : nous n'en avions pas encore en 1657, parce que les premiers de ceux qui devaient être prêtres étaient encore à l'école ou au collège ; mais nous avons eu un prêtre canadien en 1665, M. Germain Morin, puis un autre en 1671, puis un autre en 1676, puis trois autres en 1677, puis deux en 1678, puis d'autres, d'autres et d'autres, et cela grâce aux Jésuites, qui leur faisaient faire leurs études dans leur collège, et à Mgr de Laval, qui leur faisait faire leur théologie dans son grand Séminaire. Nous avons eu un clergé canadien durant le dix-septième siècle, grâce aux Jésuites ; répétons-le, pour que M. Sulte le découvre.

Et les Jésuites ne faisaient pas seulement l'éducation et l'instruction de ceux qui se destinaient au service des autels ; mais ils formaient aussi des hommes pour les autres carrières. M. Sulte lui-même, dans un de ces bons moments où il s'inspire des faits, où il analyse les pensées de ceux qui ont fait l'histoire de notre pays, s'étonne, avec raison, devant les résultats de l'éducation donnée, à cette époque, par les Jésuites : il dit, dans son second volume :

"Déjà, les pères Lalemant et De Quen avaient commencé une école " pour les fils des Français ; on se mit en devoir de préparer les matériaux " destinés à un édifice convenable. Un terrain ayant été accordé par la " compagnie de la Nouvelle-France (1637), les travaux furent poussés " avec vigueur..... les enfants des familles françaises trouvèrent dans le " collège des Jésuites l'éducation qui a fait d'une notable partie des " anciens Canadiens des hommes aptes à remplir tant et de si belles carrières qu'on s'en étonne aujourd'hui."

Voilà ce qu'il confesse ; eh bien, qui le croirait ? Dans son troisième volume, il affirme le contraire. Il fait une citation de l'ouvrage de M. Boucher, où il est dit : " Il y a un collège " des Jésuites, un monastère d'ursulines qui instruisent